

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2020, la loi d'Orientation des Mobilités votée en décembre 2019, impose aux entreprises de plus de 50 salariés d'élaborer un **Plan de Mobilité Employeur (PDME)**.

C'est dans cet esprit et pour se conformer à la loi que le groupe EDF a signé en novembre 2019 avec les organisations syndicales un accord triennal dit de "Mobilité Durable".

Cet accord s'applique également à l'ensemble des sociétés du Groupe, par conséquent à tous les sites **FRAMATOME**.

Chaque site devra avoir élaboré son PDME d'ici mi-2021.

3 phases sont nécessaires pour aboutir à la finalisation d'un PDME

- Diagnostic traité
- Enquête réalisée et analysée
- Plan d'actions réalisé

A date, voici le point d'avancement des différents sites :

site	Diagnostic traité	enquête	PDME finalisé
Paris LTA	✗	✓	✗
Chalon sur Saône	✓	✓	✗
Saint Marcel	✓	✓	✗
Romans sur Isère	✓	✓	✗
Jeumont	✓	✓	✗
Painboeuf	✓	✗	✗
Le Creusot	✗	✗	✗
Ugine	✗	✗	✗
Jarrie	✓	✓	✓
Grenoble	✗	✗	✗
Rugles	✗	✗	✗
Rungis	✓	✗	✗

ACCORD MOBILITE DURABLE EDF

L'ambition de l'accord est de faire d'EDF un employeur bas carbone à travers 2 axes majeurs :

Moins se déplacer

- Travail à distance
- Nouvelles implantations

Mieux se déplacer

- Véhicule électrique
- Co-voiturage
- Vélo
- Transports en commun
- Marche à pied

CONTENU D'UN PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR*

D iagnostic mobilité du site

- ➔ Les caractéristiques du site,
- ➔ L'offre de transport pour accéder au site,
- ➔ Les services de mobilités existants sur le site,
- ➔ Les caractéristiques des résidents,
- ➔ Les pratiques de mobilité du site,
- ➔ Les besoins identifiés pour faire évoluer la mobilité.

A xes de travail et les actions retenues

- ➔ Les axes de travail,
- ➔ Les actions retenues,
- ➔ Les modalités de suivi du PDME.

**A noter, qu' un PDME est élaboré pour une durée de 3 ans*



A LA CFDT ON EN PENSE QUOI ?

La **CFDT** attendait depuis longtemps que cet accord Mobilité Durable EDF soit décliné sur le périmètre **FRAMATOME**.

Une réunion de partage s'est tenue le 13 janvier 2021, force a été d'y constater, qu'à date, peu d'actions ont été mises en place. Notons d'ailleurs qu'aujourd'hui, seuls 2 sites ont finalisé leur PDME et qu'aucune action concrète ne semble en découler.

La **CFDT** aura à cœur de soutenir entre autres les thématiques suivantes :

- Une politique favorisant le covoiturage et l'utilisation de véhicules électriques,
- Une mise en conformité des garages à vélos (clos, couverts et sécurisés),
- L'installation de bornes de recharges électriques, conformément à la loi,
- Une possibilité d'horaires décalés par rapport aux heures de pointe et événements exceptionnels (pics de pollution, neige, etc ...),
- Une offre plus étoffée, plus lisible et mise à jour concernant l'achat ou la location de véhicules électriques (voiture/vélo),

La CFDT s'assurera que les actions retenues en faveur des mobilités bas carbone soient réalisées tout en conservant un haut niveau de sécurité lors des trajets domicile/travail des salariés notamment.

VOUS AVEZ LA PAROLE, EXPRIMEZ VOUS !

Les enquêtes ont déjà démarré sur un certain nombre de sites, mais avec un faible retour des salariés.

La **CFDT** invite la Direction à relancer des communications auprès des salariés, et vous encourage à faire entendre votre voix. Il est important de recueillir votre avis sur ce sujet. Si ce n'est pas déjà fait, n'hésitez pas à prendre quelques minutes pour renseigner cette enquête. Vos retours nous permettront de proposer des actions concrètes à mettre en place, en tenant compte des spécificités de chaque site, lors de l'élaboration des PDME locaux.

QR Code à scanner depuis votre smartphone pour accéder directement à l'enquête

